

Objet : Appel aux candidat(e)s à une désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française

Réseaux : Communauté française

Niveaux et services : tous niveaux

Période : 2010-2011

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française et subventionnées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

A Messieurs les recteurs des Universités organisées et subventionnées par la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame Duvivier Murielle Téléphone 02/413.23.95		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>		Téléphone : 02/413.35.85	
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3ème étage - bureau 3 ^E 308) 1080 BRUXELLES.		
<u>Date limite d'envoi</u>	28 mai 2010		
<u>Objet</u>	Appel aux candidat(e)s à une désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française		

Renvoi (s) : Nombre de pages : 4 Mots clés :	- annexe :
---	-------------------

Aux chefs des établissements
d'enseignement et aux Directeurs
des Centres PMS de la
Communauté française

Votre correspondant : D.Ruwette
Ext : 35.85
Réf : 09/NL/PMS-APPEL TEMPO

Bruxelles, le 7 mai 2010

Objet : Appel aux candidat(e)s à une désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.
Année scolaire 2010-2011.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 7 mai 2010 contenant les instructions relatives à l'introduction des demandes de désignation comme membre temporaire du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française pour l'année scolaire 2010-2011.

Je vous rappelle que ces candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé, le 28 mai 2010 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3E308)
1080 BRUXELLES

Je vous invite soit à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats, soit à renseigner les références des sites internet (www.adm.cfwb.be) et (www.reseaucf.cfwb.be) où l'appel est téléchargeable, aux membres du personnel de votre établissement et d'attirer l'attention des personnes visées par les conventions prises en application de l'article 18 du décret de la Région Wallonne du 25 avril 2002⁽¹⁾ et de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 novembre 2002⁽²⁾ à l'exception des puéricultrices non statutaires désignés dans l'enseignement maternel ordinaire, sur la possibilité de valoriser les jours prestés en tant qu'APE ou ACS dans l'enseignement de la Communauté française aux conditions prescrites par le décret du 12 mai 2004 fixant les droits et les obligations des puériculteurs et portant diverses dispositions relatives à la valorisation des jours prestés par le personnel non statutaire de la Communauté française.

- (1) relatif aux aides visant à favoriser l'engagement des demandeurs d'emplois inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement et du secteur marchand (APE)
- (2) relatif au régime des contractuels subventionnés (ACS),

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 7 mai 2010 constitue **la seule source d'information officielle**. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication fournie aux chefs des établissements d'enseignement et aux Directeurs des Centres PMS de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général,

Bernard GORET

PS : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :
Courriel : recrutement.enseignement@cfwb.be
Téléphone : 02/413.35.85